LE MAGAZINE D'INFORMATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

TERRES#04

VIP

Fédérer les filières autour d'une ambition commune

Interview de Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Regards croisés
Cellule Recherche, Innovation, Transfert : trois partenaires pour une recherche optimisée.

Decryp'terres
Compétition mondiale : les atouts des agriculteurs pour rebondir.

Repor'terres
L'agriculture intégrée dans les stratégies territoriales.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

BIENVENUE À LA FERME, *c'est...*

UN ACTEUR QUI A DU POIDS DANS L'ÉCONOMIE AGRICOLE

PRÈS D'1 MILLIARD D'€
de chiffre d'affaires pour les activités *Bienvenue à la ferme*

30 BOUGIES
soufflées en 2018

8 000 ADHÉRENTS
le réseau **N°1** en nombre d'adhérents

- **20 %** en agritourisme
- **53 %** en vente directe
- **27 %** font les deux

UN GAGE DE QUALITÉ

100 % DES PRODUCTEURS
suivent la procédure qualité Bienvenue à la ferme

43 %
des producteurs fermiers du réseau sont **SOUS SIGNE OFFICIEL LABELLISÉ**

- **27 %** en AOP/IGP
- **12 %** en BIO

UN FACTEUR DE DYNAMISME

21 000 EMPLOIS
dédiés aux activités Bienvenue à la ferme

54 % DU CA TOTAL DE L'EXPLOITATION
est généré par les activités Bienvenue à la ferme

43 % DES ADHÉRENTS
réalisent plus de 75 % de leur chiffre d'affaires avec des activités Bienvenue à la ferme

117 000 € CA ANNUEL MOYEN
généré par les activités Bienvenue à la ferme

DES RÉSULTATS CONVAINCANTS

"Des adhérents heureux et confiants dans l'avenir"

86 % *des adhérents recommandent la marque à leurs collègues agriculteurs*

54 %
vont développer leur activité de diversification dans les 3 prochaines années

Chiffres issus d'une étude on line réalisée en juin 2016 par Bienvenue à la ferme sur 1488 adhérents constituant un échantillon représentatif du réseau. Enquête complétée par des entretiens qualitatifs en juillet 2016.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE, FACE À DE NOUVEAUX DÉFIS

Les élections Chambres d'agriculture viennent de s'achever. Des équipes renouvelées prendront bientôt les rênes des établissements du réseau pour les six prochaines années. Incertitudes du Brexit et de la construction européenne, évolutions de nos missions, défis sanitaires et phytosanitaires, réforme de la future PAC, adaptation au changement climatique, soubresauts de l'économie mondiale... le contexte pour l'agriculture est riche en défis et bouleversements de toutes sortes. Il nous faudra continuer à créer les conditions de performance, de compétitivité et de réussite de nos exploitations agricoles et participer activement au développement des territoires.

Face à la sécheresse, nous devons nous prémunir contre les aléas climatiques et optimiser la gestion de la ressource en eau. La peste porcine africaine ramène au premier plan la lutte contre d'éventuels risques sanitaires. La Loi « Egalim » renforce le seuil de revente à perte et limite en volume et en valeur les actions de promotion sur certains produits alimentaires. Ces deux dispositions visent à conforter les prix payés aux producteurs, nous devrons en évaluer les impacts. Cette loi renforce aussi nos missions de conseil sur l'usage et la réduction des produits phytosanitaires. La loi ESSOC confie aux Chambres d'agriculture la mission d'informer les agriculteurs sur la réglementation et de les accompagner dans leurs demarches vis à vis de la PAC et des contrôles. Enfin, dans un contexte européen lourd et un budget de l'Union européenne contraint, il nous faut œuvrer pour le maintien du budget de la PAC et pour introduire, au niveau européen, des nouvelles mesures de soutien aux projets de transitions des agriculteurs et des territoires.

Le travail ne manquera pas, nous l'assumerons avec toujours la même force, les mêmes convictions et motivations, fiers que, pour la troisième année consécutive, le titre de modèle le plus durable du monde ait été décerné à l'agriculture française par les économistes du magazine The Economist.

Claude Cochonneau
Président des Chambres d'agriculture

Recherche et innovation

Favoriser la remontée de terrain des besoins de recherche et d'innovation, orienter et coordonner les travaux en amont, optimiser le transfert de résultats et leur appropriation par les conseillers et les agriculteurs, telles sont la mission et la vocation de la Cellule, Recherche, Innovation, Transfert créée il y a tout juste un an. **P10.**

Le prix de la fourche à la fourchette

Comment se forment les prix des produits alimentaires que nous consommons ? À quel niveau se répartit le partage de la valeur ajoutée ? L'observatoire de prix et des marges, créé en 2010 nous permet d'y voir un peu plus clair. **P24.**

TERRES#

Une publication de Chambres d'agriculture France
9 avenue George V, 75008 Paris

Directeur de publication : Régis Dubourg
Rédactrice en Chef : Myriam Decœur-Michel
Rédacteur en chef adjoint : Victor Siméon
Conseil éditorial : Stéphanie Chemla-Sagnes
Chambres d'agriculture France : Justin Lallouet, Aurélie Trouillier, Jéremy Dreyfus, Laurent Marguier, Louis Dubois, Constance Bigourdan, Yousri Hannachi, Thierry Pouch, Loris Manese, David Pereira, Anne-Charlotte Picherit, Quentin Mathieu, Fatma Tegou, Floriane di Franco, Marine Raffray, Fanny Baste-Sauvaire
Remerciements : Sylvain Lebain, Chambre d'agriculture de la Manche
Conception et réalisation : © Cithéa.
Contact : terres.mag@chambres-agriculture.fr
Crédits photo : ©Xavier Remongin, ©iStock, ©Max Reynaud, ©Shutterstock, ©unsplash
Imprimeur : Mail Edit - 172 rue de Charonne 75011 Paris
Parution : février 2019 - ISSN 260761 79

PARLONS EN P16-19
Produits phytosanitaires
Il ne sera plus possible à la fois de vendre et de conseiller

TERRES D'ENJEUX P20-21
Sécheresse
Sécuriser et accompagner les agriculteurs

GRAINE D'AVENIR P22
Réforme de l'apprentissage
Le rôle des Chambres d'agriculture conforté

ÉLECTIONS CHAMBRES D'AGRICULTURE

Un élan et des équipes renouvelés !

Pour en savoir plus sur le résultat des élections Chambres d'agriculture :

www.chambres-agriculture.fr/elections2019

Les élections Chambres d'agriculture se sont déroulées jusqu'au 31 janvier. La totalité des collèges représentatifs du secteur agricole a ainsi été renouvelée dans les Chambres départementales, interdépartementales et de région.

Les élus des 89 Chambres départementales et interdépartementales éliront en mars les membres des 12 Chambres régionales d'agriculture à l'exception des membres du collège des chefs d'exploitation élus au suffrage direct lors du premier scrutin. L'élection du Conseil d'administration et du Bureau des Chambres d'agriculture France (APCA) suivra le 20 mars. Les équipes seront renouvelées mais leur ambition reste intacte : promouvoir un nouveau développement pour plus de vie dans les territoires.
Par l'accompagnement, le conseil, l'innovation, la formation, leurs missions de service public, par leur expertise et leurs compétences, les Chambres demeureront ainsi un excellent prestataire, partenaire et interlocuteur pour les entreprises, les filières et exploitations agricoles, les collectivités et les instances publiques et professionnelles.

>45%

Taux de participation aux élections Chambres d'agriculture.

À titre de comparaison, cette estimation à la mise sous presse dépasse le taux des dernières élections législatives.

TERRALTO

Construire un projet alimentaire territorial.

**Par le biais de leur prestation TERRALTO, les Chambres d'agriculture peuvent accompagner tout projet alimentaire territorial.
Une brochure est à votre disposition pour découvrir l'étendue de leurs compétences et de leur expertise en la matière et toutes les opportunités d'appui personnalisé qu'elles peuvent apporter.**

LES PARTENARIATS
des Chambres d'agriculture

DÉVELOPPEMENT FORESTIER
Les Chambres d'agriculture et les Communes forestières en renfort

Communes forestières
Fédération nationale

Les Chambres d'agriculture et les Communes forestières se sont unies autour d'un projet commun d'accompagnement des politiques publiques forestières territoriales ambitieuses.

PROGRAMME D'ACTION RENFORT

Doté d'un million d'euros sur trois ans, le programme d'action RENFORT propose des outils, des guides et des méthodes opérationnelles à destination des acteurs des territoires pour un nouveau développement et pour plus de vie dans les territoires.

GESTION DES DONNÉES ET APPLICATIONS NUMÉRIQUES
MesP@rcelles trouve l'Ekylibre

Créé par le réseau des Chambres d'agriculture, l'outil MesP@rcelles, au cœur du système numérique, permet aux agriculteurs de piloter leurs cultures grâce à la saisie et à la consultation d'informations géographiques et technico-économiques relatives à leurs exploitations. La start-up Ekylibre commercialise une solution ERP incluant des fonctionnalités de comptabilité, gestion des relations clients et partenaires, gestion des stocks et gestion commerciale.

Un partenariat a été signé, le 6 décembre dernier, pour proposer aux agriculteurs une solution digitale et interopérable de gestion complète de leurs exploitations.

Ekylibre

mes p@rcelles
De la sécurité à la performance

S'INSTALLER EN MARAÎCHAGE BIO

Élaboré avec le réseau des conseillers des Chambres d'agriculture, le guide installation en maraichage bio s'adresse aux porteurs de projets en maraichage biologique ou aux conseillers les accompagnants. Composé de sept chapitres, ce guide aborde les questions de la création d'entreprise, du métier de maraîcher ou encore les choix techniques et les choix de commercialisation.

Pour joindre un technicien en maraîchage biologique, contactez la Chambre d'agriculture de votre département ou de votre région.

www.chambres-agriculture.fr

Compétition mondiale

Les atouts des agriculteurs pour rebondir !

Deuxième puissance exportatrice mondiale dans les années 1990, la France a ensuite enregistré une érosion de sa compétitivité. Elle a été supplantée par les Pays-Bas, l'Allemagne, puis par le Brésil. L'agriculture française détient cependant de nombreux atouts pour rebondir.

L'érosion de la compétitivité de l'agriculture française est une réalité.
Depuis la fin des années 1990, la mondialisation s'est traduite par une pression concurrentielle accrue, d'abord au sein même de l'Union européenne. L'Allemagne réunifiée a opéré une restructuration de ses filières ce qui lui a accordé une compétitivité renforcée. Elle a ainsi dépassé la France au début des années 2000. Précédemment, la France avait aussi été déclassée par les Pays-Bas du fait des innovations technologiques réalisées par ce pays et de la concentration des productions. La progression du Brésil s'est traduite par un troisième déclassement de la France dans la hiérarchie des principaux pays exportateurs de produits agricoles et alimentaires. Ce pays tiers a procédé à l'intégration de son agriculture, utilisé une devise sous-évaluée et bénéficie de coûts de main-d'œuvre favorables.

Le marché intracommunautaire est hautement concurrentiel.
C'est dans l'UE que la France perd le plus de parts de marchés. La viande de volaille, le blé et les farines de blé, le sucre, les vins, la viande bovine et les préparations de viande. Les explications sont variées, allant de coûts de production inférieurs (Allemagne, Pologne, Espagne), aux innovations (Pays-Bas, Danemark), en passant par une meilleure adaptation des pays concurrents à la demande.

Les atouts de l'agriculture française du futur.
Qualité des produits, réputation, savoir-faire, l'agriculture française détient cependant de nombreux atouts pour rebondir et conquérir de nouveaux marchés. Plusieurs pays émergents adressent des demandes à la France pour s'approvisionner en produits bruts ou transformés (Chine, Nigéria, Iran, Singapour...), parallèlement aux clients historiques (Japon, États-Unis...).

L'OPTION DU GRAND LARGE

L'UE ne semble plus être un débouché naturel pour les filières françaises. La longue dégradation de l'excédent commercial sur l'UE a laissé place à une élévation sur les pays tiers. L'option du grand large mérite d'être retenue pour l'avenir des débouchés de l'agriculture française.

Les Chambres d'agriculture continueront d'observer ces évolutions pour accompagner les agriculteurs dans leur stratégie d'exportation.

Parts de marché à l'exportation de la France :

9 %
en 1991

4,2 %
en 2017

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Un levier vers la compétitivité

Les Chambres d'agriculture en soutenant la recherche, l'innovation, l'expérimentation, en contribuant, par leurs conseils, à la modernisation des exploitations agricoles et en accompagnant les stratégies d'exportation contribuent fortement au regain de compétitivité de l'agriculture française.

Interview de Didier Guillaume,
Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

Compétitivité de l'agriculture française

FÉDÉRER LES FILIÈRES AUTOUR D'UNE AMBITION COMMUNE

© Xavier Remongin

Quels seraient les leviers intérieurs et extérieurs du redressement de la compétitivité de l'agriculture française ?
DG. Pour conquérir de nouveaux marchés, gagner en compétitivité est un levier mais parvenir à constituer des filières françaises réunies autour d'une ambition commune est également primordial. L'enjeu premier est celui de la compétitivité hors-prix, la qualité et la différenciation de nos produits. C'est d'ailleurs l'objectif des plans de transformation, voulus par le Président de la République à la fin des EGA, afin de donner de la visibilité et des ambitions à des filières au sein des interprofessions. L'État sera présent pour accompagner cette montée en gamme de nos filières, par exemple à travers le GPI mobilisant 5 milliards d'euros d'investissements. Mais je ne néglige pas l'importance de la compétitivité-prix dans le cadre d'une économie de marché mondialisée. Il faut redonner des marges de manœuvre à nos entreprises agricoles pour qu'elles puissent investir dans la transition agro-écologique et se développer à l'international. C'est aussi une question de résilience. Sur ce point, des efforts majeurs ont été faits par le gouvernement dans la loi de finance pour 2019 : création de la dotation pour l'épargne de précaution jusqu'à 150 000 euros, transformation du CICE en baisse de cotisations sociales pérennes y compris pour les coopératives. C'est plusieurs centaines de millions d'euros de baisse de charge pour la compétitivité de nos entreprises.

Une harmonisation de la réglementation européenne (fiscalité, salaires, PAC…) est-elle possible ?
DG. Il y a un engagement fort du Président de la République à vouloir construire une Europe qui protège ses citoyens. Cela passe nécessairement par une plus grande harmonisation de la règlementation européenne. C'est pourquoi la France défend l'idée que soit mis en place un socle de droits sociaux européens, en définissant des standards minimums en matière de droits à la formation, de couverture santé, d'assurance chômage ou de salaire minimum. Il faut toutefois tenir compte également des situations différentes de nos voisins européens.
La prochaine PAC a également un rôle à jouer pour la mise en place de nouvelles règles du jeu entre les Etats-membres. C'est ce que je porte dans la négociation actuelle : une PAC qui continue à exercer ses missions de régulation, à un moment où les aléas augmentent ; une PAC qui soutient les territoires ruraux, notamment les plus fragiles ou les plus éloignés ; une PAC qui repose sur un socle commun renforcé et ambitieux notamment sur l'environnement et la rémunération des services environnementaux pour tous les agriculteurs de l'Union.

« Constituer des filières réunies autour d'une ambition commune est un enjeu primordial de compétitivité »

Comment concilier la compétitivité de notre agriculture sur les territoires et l'ouverture commerciale souhaitée par l'UE?
DG. L'ouverture commerciale est aussi bénéfique pour notre agriculture : elle permet d'exporter notre savoir-faire et notre culture à travers nos produits. D'ailleurs, l'agriculture et l'agroalimentaire sont un des rares postes excédentaires dans notre balance commerciale. Il ne faut pas l'oublier. Toutefois, nous ne sommes pas naïfs. C'est pourquoi la France souhaite intégrer dans les négociations commerciales des conditions de concurrence équitable, où les dimensions environnementales, sociales, sanitaires liées aux conditions de production sont pleinement prises en compte. Je veux une politique commerciale européenne qui respecte nos choix collectifs, et qui bénéficie à nos agriculteurs et à nos territoires.

Dans ce contexte, qu'attendez-vous du rôle des Chambres d'agriculture ?
DG. L'agriculture française est à un tournant, qui dépasse la seule question de la compétitivité. C'est celui de la transition agro-écologique. Cette transition implique de mener plusieurs chantiers en même temps. Les Chambres d'agriculture, grâce à leur présence dans les territoires, ont un rôle fondamental à jouer pour accompagner les agriculteurs face à ces transformations sans précédent. Elles ont aussi un rôle d'information, un rôle d'accompagnement des nouvelles générations et un rôle de conseil stratégique et technique. Elles peuvent répondre à ces attentes des agriculteurs à travers une action efficace et modernisée qui s'appuie sur les projets portés par les agriculteurs. Ces sujets seront clairement posés par le contrat d'objectif que nous allons négocier avec la nouvelle assemblée qui s'installera après les élections.

L'enjeu premier est celui de la compétitivité hors-prix, la qualité et la différenciation de nos produits.

+5

MILLIARDS D'EUROS

Montant accordé par l'État pour la montée en gamme de nos filières agricoles.

CELLULE RECHERCHE, INNOVATION, TRANSFERT

Trois partenaires pour une recherche optimisée

L'INRA, l'ACTA (les instituts techniques agricoles), les Chambres d'agriculture ont créé il y a tout juste un an, la cellule de coordination nationale « Recherche Innovation Transfert » pour une diffusion accélérée des innovations et des solutions auprès des agriculteurs. Regard croisé sur son fonctionnement, ses objectifs et ses missions.

Sébastien Windsor

Membre du Bureau de Chambres d'agriculture France (APCA)
Président de la Commission Développement, recherche et appui à l'entreprise

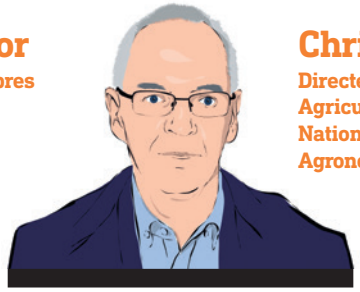

Christian Huyghe

Directeur Scientifique Agriculture de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

Comment peut-on optimiser la coordination des différents travaux de recherche et de développement engagés au sein de la cellule Recherche, Innovation, Transfert ?

C.H. Cette cellule vise notamment à renforcer le partenariat de programmation. Nous devons imaginer ensemble l'évolution de l'agriculture en fonction des tendances et contraintes existantes, nous concerter sur les pistes à emprunter et les finalités à atteindre dans un pas de temps défini et déterminer ce sur quoi nous devons travailler.
Il s'agit là d'un espace d'échanges et d'acculturation commune pour poursuivre des objectifs partagés, optimiser nos travaux et favoriser le transfert des résultats de nos recherches et expérimentations.

SW. Les solutions de recherche qu'il nous faut aujourd'hui trouver font appel à une grande combinaison d'outils et de facteurs. Cela conduit à des phases de test dans un contexte sol climat mais aussi à l'échelle de l'exploitation, d'un système de production, sur un type déterminé de rotations culturales etc.
Notre objectif est de raccourcir le pas de temps d'obtention des résultats. C'est tout l'enjeu d'une programmation concertée. Il faut que les résultats de la recherche soient rapidement mis en oeuvre et que la suite d'adaptation et d'expérimentation sur le terrain soit d'ores et déjà planifiée avec les Chambres et les Instituts.
Notre réseau doit s'approprier les nouvelles pratiques afférentes le plus en amont possible pour finir de les mettre au point sur le terrain, s'assurer qu'elles soient transférables aux agriculteurs, les diffuser et leur montrer.

Comment peut-on organiser la chaîne du développement et de la recherche en intégrant de façon continue les demandes émanant des agriculteurs ?

S.W. Les agriculteurs sont soumis à quelques impasses techniques du fait de l'apparition de résistance des insectes, de mauvaises herbes et des maladies, mais également de nouvelles contraintes environnementales ou d'attentes sociétales.
Il faut y ajouter l'impact du changement climatique.
En permanence au contact des agriculteurs, les Chambres d'agriculture doivent jouer leur

900

groupes de développement (collectifs d'agriculteurs) sont animés sur l'ensemble du territoire par le réseau Chambres d'agriculture.

DES OBJECTIFS MULTIPLES

La cellule de coordination nationale Recherche Innovation Transfert a pour vocation de :

- **renforcer la cohérence entre la recherche finalisée, la recherche appliquée et le conseil- transfert,**
- **identifier les besoins nouveaux ou insuffisamment couverts en matière de recherche,**
- **identifier les sujets sur lesquels une accélération des transferts de connaissances, est nécessaire et infléchir le conseil, le développement et la formation en conséquence,**
- **favoriser la mobilisation des forces en régions pour mieux prendre en compte la dépendance aux conditions locales.**

.../...

rôle en faisant remonter toutes les problématiques constatées sur le terrain vers la recherche appliquée et fondamentale.

C.H. La diversité des agriculteurs et des types d'agriculture ajoute une grande complexité aux démarches de recherche et de développement. Les agriculteurs sont, de plus, soumis à des injonctions sociétales et/ou environnementales nouvelles. Pour répondre à leurs attentes, des actions participatives entre agriculteurs, conseillers, chercheurs, mais aussi bénéficiaires directs et indirects (consommateurs, ruraux) se développent de plus en plus sur le terrain, à l'image de ce que l'on appelle les « living lab ». La concertation entre

Contrat de Solutions

Une trajectoire de progrès pour la protection des plantes

LE CONTRAT DE SOLUTIONS

Une dynamique de progrès pour la protection des plantes

Au travers du contrat de solutions, 40 partenaires du secteur agricole s'engagent. Leur ambition collective est de construire une trajectoire de progrès pour la protection des plantes basée sur le recherche, l'identification, la valorisation et l'amplification de solutions concrètes, efficaces, durables et acceptées de tous, pour la protection de toutes les cultures et sur l'ensemble du territoire français.

« Des services communs Innovation recherche et développement ont été créés dans chaque région Chambres d'agriculture pour orienter, coordonner et renforcer l'appropriation par les conseillers des travaux de recherches développement. »

cette diversité d'acteurs donne à ces dispositifs une capacité créative originale et unique. Cela permet d'engager une réflexion sur les biens privés (surface de production) et biens communs (paysage, environnement) et de rechercher un dénominateur commun pour partager et définir des objectifs. L'agriculteur reste ainsi pleinement acteur des orientations qui auront été déterminées.

Comment assurer le transfert de ces résultats et leur appropriation par le plus grand nombre d'agriculteurs ?
C.H. Cette cellule y répond en créant un centre de ressources produisant toutes sortes de documents aux résultats transférables. L'appropriation par les agriculteurs s'inscrit aujourd'hui dans une phase de transition. Il faut aussi tenir compte des bouleversements sociologiques. De plus en plus de jeunes s'installent hors cadre familial. Je pense donc que cette appropriation doit passer à la fois par la formation continue des agriculteurs et celle des conseillers, mais également par le fait de repenser et consolider le lien avec la formation initiale.
S.W. L'un des thèmes centraux de travail choisi par la cellule porte par exemple sur les solutions alternatives aux herbicides et notamment au glyphosate.
Le préalable consiste avec l'ensemble des acteurs à recenser toutes les solutions émergentes, produire les documents afférents et les classer pour qu'un technicien puisse avoir facilement accès aux différents leviers transposables chez un agriculteur.
La plateforme internet GECO* a été créée dans cet objectif, elle permet également d'entrer en discussion avec les concepteurs des nouvelles pratiques.
Un réseau de fermes est également en train de se constituer pour que les agriculteurs puissent voir en conditions réelles les combinaisons de solutions proposées et ou celles qu'il faut encore optimiser.

* GEstion des COnnaissances

3

Nombre de thématiques prioritaires déjà définies :

- Réduction de l'utilisation des pesticides en grandes cultures.
- Production animale : bien-être animal, modes de production et évolutions des modes de consommation.
- Création de valeur ajoutée en fruits et légumes et cultures spécialisées.

LES CHAMBRES FAVORISENT LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Les Chambres d'agriculture disposent de 72 stations expérimentales. Plus de 16 000 parcelles support d'expérimentation sont observées par 1 500 conseillers. Elles sont engagées dans 18 projets européens de recherche et innovation dans le cadre du programme Horizon 2020.

MANCHE
L'agriculture intégrée dans les stratégies territoriales

© Sylvain Lebain

Dans la Manche, les initiatives se multiplient pour intégrer pleinement l'activité agricole dans les stratégies de développement territorial et ne plus la considérer seulement sous son aspect foncier.

« L'objectif est de concevoir un schéma territorial stratégique agricole intégré dans cette dynamique de développement territorial et d'élaborer un programme d'actions spécifique ».

Charly Varin,
Président du PETR Sud Manche Baie du Mont St Michel et de Villedieu Intercom

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
L'intégration innovante et stratégique de l'activité agricole

Trop souvent les schémas et les dynamiques de développement territorial n'ont pris en compte l'activité agricole que sous l'angle de consommation d'espace. C'est oublier que les exploitations agricoles ont elles aussi des besoins de développement et qu'en dehors de la simple production de biens alimentaires, elles participent à l'attractivité et à la gestion du territoire. Le Pôle d'équilibre rural et territorial (PETR) Sud Manche Baie du Mont St Michel vient de lancer, le 19 janvier, la révision de son SCOT (Schéma de cohérence territoriale). Les élus du territoire souhaitent affirmer la valeur économique de l'agriculture en y incluant de façon innovante un volet agricole à part entière.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER

Une démarche de dynamisation de l'alimentation territoriale

Réaliser un état des lieux de l'offre et de la demande en produits locaux, élaborer une stratégie de développement de l'alimentation de proximité, co-construire un plan d'actions opérationnel favorisant la consommation de produits locaux en restauration collective, par les consommateurs et les professionnels tel est le triple objectif de la démarche « Dynamiser l'alimentation territoriale ». Elle a fédéré les trois Chambres consulaires et l'ensemble des acteurs et élus du territoire de la communauté de communes, sous l'égide de l'EPCI. Le plan alimentaire favorisant la consommation de produits locaux en restauration collective est en cours de dépôt.

Le témoignage des élus

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Faciliter l'acceptabilité des projets agricoles

Des projets agricoles de développement économique et de transition énergétique sont en émergence sur la Communauté de communes Villedieu Intercom. Au cours de leur conception et de leur mise en œuvre, ils peuvent être confrontés à des difficultés d'intégration territoriale et de compréhension de la population locale. C'est pourquoi l'EPCI, le Comité régional de développement agricole (CRDA) de Percy composé d'agriculteurs et la Chambre d'agriculture de la Manche ont mis en place une démarche facilitant l'accueil de ces projets par les citoyens.

Cette démarche a consisté à identifier avec tous les acteurs locaux les conditions de réussite d'intégration des projets dans un territoire. Des moments d'échanges ont ensuite été instaurés avec les agriculteurs, les élus et les citoyens grâce à l'organisation d'un forum/débat autour d'une représentation théâtrale. Ces contacts ainsi que les réflexions engagées ont permis la rédaction d'un guide opérationnel apportant notamment une méthodologie de communication en amont de chaque projet.

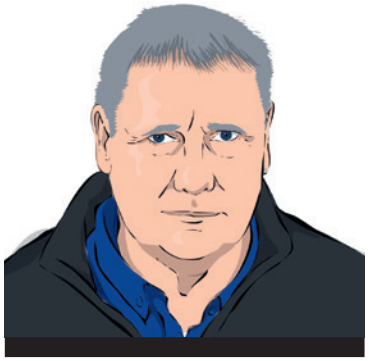

Damien Lebouvier
Responsable du Comité régional de développement agricole de Percy

« Nous agriculteurs, nous savons que notre avenir passe par la nécessité de voies de production de valeur ajoutée et qu'il faut prendre notre part dans la transition énergétique. Nous sommes conscients que les attentes sociétales sur la fonctionnalité des espaces évoluent. La place et l'intégration d'une agriculture de production et ou de diversification posent parfois question. Le vivre ensemble entre les différents usagers apparaît ainsi plus complexe. Acquérir une méthodologie de dialogue, d'information et de concertation se montre donc essentiel. »

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FONCIER DU TERRITOIRE

La recherche d'une cohérence intercommunale

Urbanisation, zones d'activités, lotissements, 500 ha de terres agricoles disparaissent en moyenne chaque année dans le département. La Communauté de Commune Mont-st Michel-Normandie a élaboré quatre Plan Locaux d'urbanisme à l'échelle intercommunale (PLUI) utiles pour éviter la juxtaposition de projets communaux. Un diagnostic agricole a été effectué en amont de chaque procédure pour préserver les capacités de développement de l'agriculture.

Le Conseil EN PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La réduction de l'usage des produits phytosanitaires en agriculture fait partie de l'engagement de l'État et répond aux attentes sociétales.
Parmi les actions engagées : la séparation de la vente et du conseil.

Vendre et conseiller : deux activités bientôt incompatibles ?

La loi dite Egalim introduit la possibilité pour le gouvernement de séparer, par ordonnance, les activités de conseil à l'usage des produits phytosanitaires des activités de vente et d'application de ces mêmes produits.

Concrètement, il ne sera plus possible à une structure, ou à un conseiller, de réaliser à la fois une activité de vente et de conseil sur les produits phytosanitaires. Le conseil phytosanitaire deviendrait donc indépendant de toute activité commerciale.

Deux types de conseils concernés.

Les discussions se poursuivent entre la profession agricole et l'État pour faire évoluer le texte proposé actuellement. Dans sa version de janvier 2019, deux types de conseil sont concernés par cette séparation :

- Le conseil dit spécifique à l'utilisation des produits phytosanitaires ou conseil de préconisation. Celui-ci permet aux conseillers, en fonction des pressions sanitaires observées sur les cultures d'orienter l'agriculteur sur une ou plusieurs techniques de protection des plantes ;
- Le conseil stratégique, nouveau conseil introduit par ce projet législatif. Il vise à accompagner l'agriculteur dans la construction de sa stratégie de protection des plantes.

Quelles conséquences pour les agriculteurs ?

À partir du 1er janvier 2021, tout agriculteur souhaitant renouveler son Certiphyto devra justifier d'avoir reçu deux conseils stratégiques à l'utilisation des produits phytosanitaires sur les 5 dernières années.*

Ce justificatif ne sera pas demandé pour l'utilisation de produits de biocontrôle, ni dans le cas d'exploitations remplissant des conditions favorables (précisées par arrêté) permettant de limiter l'usage et les impacts des produits phytosanitaires.

* Des précisions sont attendues sur les modalités de renouvellement des Certiphyto des premières années (2021 - 2022)

LES ÉCHÉANCES

1er trimestre 2019
parution de l'ordonnance.

1er janvier 2021
mise en œuvre de la séparation entre les activités de vente et de conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires.

L'ENGAGEMENT DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

En 2019, les Chambres d'agriculture vont renforcer et rénover leurs actions d'accompagnement des agriculteurs sur la protection des cultures.
Elles s'engagent ainsi à :

- **transférer leurs résultats de R&D dans le centre de ressources de la cellule « Recherche Innovation Transfert » (cf. p 10),**
- **rénover les outils de production des Bulletins de santé du végétal,**
- **intégrer les résultats de DEPHY dans les pratiques d'accompagnement, de conseil et de formation,**
- **accentuer leur accompagnement des collectifs d'agriculteurs,**
- **former leurs conseillers aux nouvelles solutions et aux transitions des systèmes.**

2019
L'an 1 du registre des actifs agricoles

La tenue d'un registre des actifs agricole répond à une attente. Il a une triple ambition : une meilleure reconnaissance de l'exercice d'une activité agricole, une simplification administrative, et une optimisation des échanges professionnels.

Le registre des actifs agricoles en quelques chiffres :

environ
470 000
actifs agricoles recensés.

100
Chambres d'agriculture (agents CFE/RAA) travaillant quotidiennement sur le dispositif.

1
équipe Chambre d'agriculture France (APCA) assurant la gestion métier et technique ainsi que l'assistance de ce nouveau dispositif.

Le registre des actifs agricoles, qu'est-ce que c'est ?
Depuis le 1er juillet 2018, le registre des actifs agricoles recense les chefs d'exploitations agricoles de France métropolitaine et d'Outre-Mer, gratuitement et sans démarche administrative particulière, dans une base de données gérée par Chambre d'agriculture France - APCA (instance nationale du réseau des Chambres d'agriculture). Alimenté par les CFE des Chambres d'agriculture, les caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le Groupement d'intérêt économique Infogreffe, ce registre sera mis à jour mensuellement.

Le registre des actifs agricoles, comment ça marche ?
Pour être inscrit sur ce registre, il faut être chef d'exploitation agricole à titre principal ou secondaire (ou avoir le statut de cotisant solidaire) et répondre à certaines conditions :

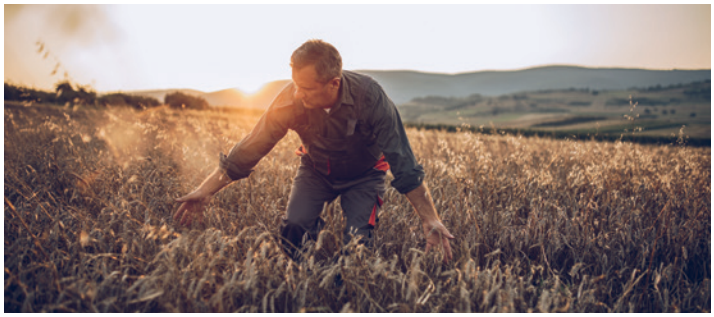

- exercer des activités réputées agricoles (à l'exception des cultures marines et des activités forestières) ;
- cotiser à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (ATEXA) ou, pour les dirigeants de certaines sociétés commerciales, détenir la majorité du capital social de la société (SA, SAS..).

Le registre des actifs agricoles, à quoi ça sert ?
Véritable registre professionnel à l'instar des autres secteurs d'activité, les utilités et objectifs potentiels de ce dispositif sont nombreux : circonscrire le versement de certaines aides publiques aux seuls agriculteurs qualifiés d'actifs agricoles, simplifier les échanges avec les divers organismes et administrations, prévoir pour les exploitants agricoles la possibilité de transmettre leur place de marché, ou encore contribuer à la définition du statut de l'agriculteur professionnel.

Comment obtenir un document du registre des actifs agricoles ?

Pour les actifs agricoles, le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) de la Chambre d'agriculture territorialement compétente délivrera gratuitement les documents d'inscription au registre.

Pour consulter en ligne ce registre et acheter les documents d'inscription des actifs agricoles (pour les tiers, la délivrance des documents étant payante), un site internet a été créé :

https://www.registre-actifs-agricoles.fr/

AGRICULTEURS FRAGILISÉS, OBJECTIF RÉSILIENCE !

Mieux résister, se renforcer en contexte difficile

Aucune exploitation n'est désormais à l'abri d'une difficulté qui peut la fragiliser, voire l'amener demain à disparaître. C'est pourquoi les Chambres d'agriculture mettent en œuvre plusieurs actions en faveur de la résilience des exploitations agricoles.

Les exploitations agricoles sont confrontées à un environnement en constante évolution.
Crises climatiques ou sanitaires, volatilité des prix, départ d'un associé ou un investissement mal calibré, certaines d'entre elles, pourtant en régime de croisière, peuvent se trouver subitement déstabilisées. Dans ce contexte les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs. Elles les aident à surmonter les crises sur leurs exploitations et à renforcer leur résistance aux futurs chocs et aléas.
Parmi les actions mises en œuvre, citons le conseil en gestion des risques (voir article sécheresse p.24) et le projet **« Agriculteurs Fragilisés, Objectif Résilience ! ».** Développé dans la quasi-totalité des Chambres d'agriculture françaises, ce dispositif mutualise les meilleures pratiques de conseil pour accompagner les agriculteurs vers plus de résilience.

Sensibilisation, diagnostic, accompagnement individuel ou collectif, apports d'outils de pilotage, formation, l'éventail d'actions proposées est large. Face à un environnement complexe et à la diversité des exploitations agricoles, il vise à aider chaque agriculteur à améliorer son potentiel de Résilience en s'appuyant sur ses propres ressources, un accompagnement individualisé, des partenaires et des financements dédiés.

LA RÉSILIENCE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La résilience désigne la capacité d'un corps, d'un organisme, d'une espèce, d'un système et d'un individu à surmonter un choc ou une altération de son environnement pour retrouver un état d'équilibre.

« Pour passer le cap des difficultés conjoncturelles ou structurelles et permettre l'adaptation de nos exploitations, il est indispensable de développer de nouvelles formes d'accompagnement associant tous les partenaires concernés sur des stratégies d'exploitation viables à long terme »

Daniel ROGUET,
Président de la Commission élevage, Chambres d'agriculture France (APCA)

EURODAIRY

Un projet en faveur de la résilience des exploitations laitières.

Programme européen porté en France par les Chambres d'agriculture, Eurodairy vise à améliorer les capacités d'adaptation des élevages laitiers, pour faire face aux aléas de toute nature et dans un objectif de durabilité à moyen terme. Identification des pratiques innovantes, harmonisation des méthodes d'évaluation, échanges d'expériences et dissémination de bonnes pratiques sont au cœur des enjeux de ce programme européen d'envergure.

SÉCHERESSE

Sécuriser et accompagner les agriculteurs

« L'agriculture a besoin d'un approvisionnement en eau de façon régulière, aux « bons » moments, selon ses caractéristiques de production (animales et végétales). Les techniques d'irrigation et le pilotage ont permis une amélioration de l'efficience de l'eau en irrigation, avec une économie de 30% de cette ressource en 10 ans. Sécuriser l'approvisionnement en eau reste toutefois essentiel. Pour l'agriculture, l'irrigation représente la première assurance récolte ».

Luc Servant
Membre du Bureau Chambres d'agriculture France, Président de la Commission économie et en charge des questions de gestion de l'eau.

En termes climatiques 2018 a été une nouvelle année atypique. Face aux aléas climatiques, les agriculteurs ont besoin d'outils préventifs et curatifs adaptés pour assurer la pérennité de leurs exploitations.

Après un printemps pluvieux, 2018 a été placé sous le signe de la sécheresse. L'été et l'automne ont été marqués par un fort déficit pluviométrique et des températures anormalement élevées.

Cette année singulière souligne la nécessité de pouvoir gérer, mobiliser et sécuriser la ressource en eau pour l'agriculture et les usagers. La possibilité de pouvoir anticiper des ouvrages pour l'irrigation (retenue ou transfert d'eau) est un enjeu défendu par les Chambres d'agriculture au niveau européen, dans le cadre de la réforme de la PAC après 2020 et, au niveau français, auprès des Pouvoirs publics.

Les politiques publiques doivent en effet conjuguer des leviers incitatifs sur la demande (adaptation des cultures, progrès génétique, adaptation à la nouvelle hydrologie...) et sur l'offre, par le développement d'ouvrages de stockage remplis hors étiage*.

Repenser les outils d'accompagnement.

Dans le contexte de changement climatique, les outils d'accompagnement des agriculteurs pour redémarrer après un aléa doivent être repensés : le dispositif des calamités agricoles n'est plus adapté au nouveau contexte climatique ; l'assurance récolte subventionnable dans le cadre de la PAC ne peut plus être basée sur la moyenne olympique des rendements.

*Le plus grand abaissement des eaux d'une rivière.

Favoriser l'autonomie fourragère

L'autonomie fourragère et la sécurisation de la production sont capitales pour les éleveurs. Les Chambres d'agriculture les accompagnent pour analyser et modifier leurs systèmes fourragers : appui technique, bilans fourragers, journées techniques.

Que ce soit via la création de mélanges céréales et protéagineux (projet Reine Mathilde), la mise en place d'outils de gestion du pâturage (Innov4grass) ou le test de nouvelles associations d'espèces, plusieurs leviers existent.

PESTE PORCINE
Un devoir d'information et de vigilance

Longtemps cantonnée à l'Est de l'Europe et touchant les porcs et les sangliers, la Peste Porcine Africaine (PPA) a fait son apparition en Belgique. Sa propagation aurait des conséquences socio-économiques et sanitaires désastreuses pour nos élevages. Des programmes de lutte européens et nationaux sont à l'œuvre.

La Commission européenne a mis en place une politique de « régionalisation » (répartition de la zone en trois cercles concentriques au foyer infectieux) permettant la surveillance dans et à l'extérieur de la zone de contamination et l'adoption rapide des mesures d'urgence en cas de besoin.

Les Chambres d'agriculture, actrices du plan national.
Le plan national d'intervention sanitaire d'urgence repose sur la prévention, la surveillance et la lutte. Parmi les mesures phares : la sensibilisation large du grand public et de certains acteurs (éleveurs, transporteurs, vétérinaires, chasseurs...) aux mesures sanitaires et de vigilance à respecter. De par leur mission sur la gestion des détenteurs d'animaux d'élevage (recensement des élevages, traçabilité des animaux...), les Chambres d'agriculture y sont pleinement engagées. Elles participent ainsi activement à informer tous les détenteurs d'animaux, y compris en petit nombre, de la nécessité de s'enregistrer auprès de l'Etablissement de l'Élevage. Un document d'information élaboré par la filière porcine a été diffusé par toutes les Chambres. Certaines, comme dans les Ardennes, ont co-organisé des réunions à destination des acteurs locaux pour les informer sur les risques sanitaires, les mesures de prévention et les obligations légales.

Vitesse de progression de la maladie en l'absence d'intervention humaine, selon les scientifiques :

2 À 3
kms par mois

Pour en savoir plus :
https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir

Une menace pour la filière porcine française

La France se classe au 3e rang des producteurs de l'UE avec 25 millions de porcs charcutiers élevés par an. La France exporte 40% de sa production porcine, principalement en Europe, en Russie et en Asie. La perte du statut indemne de peste porcine pourrait impacter fortement certains de ces marchés en créant des blocages sanitaires sur nos exportations.

Réforme de l'apprentissage

L'implantation territoriale et la connaissance des besoins des entreprises permettent aux Chambres d'agriculture de s'engager activement pour favoriser la voie de l'apprentissage.

Le rôle des Chambres d'agriculture conforté.

En procédant à l'inscription de sept missions essentielles, la Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » confirme le rôle des Chambres consulaires comme des acteurs incontournables de l'apprentissage.

Les 7 missions des Chambres d'agriculture.

Les Chambres d'agriculture participent à la formation professionnelle initiale ou continue
Les quatre Centres de formation pour apprentis (CFA) des Chambres d'agriculture forment un millier d'apprentis par an. Un fort partenariat existe entre les Chambres d'agriculture et les CFA de l'enseignement agricole public et privé. Ce partenariat est formalisé par une Charte renouvelée tous les 4 ans.

Elles accompagnent les entreprises qui le souhaitent, notamment pour la préparation du contrat d'apprentissage, préalablement à son dépôt. **Elles assurent la médiation** entre apprenti et maître d'apprentissage.

Elles mettent en place des sessions de formation des maîtres d'apprentissage en agriculture dans les départements.

Elles peuvent participer à la collecte des contrats reçus par dépôt sur la demande les Opérateurs de compétences (organisations chargées notamment du financement de l'apprentissage).

Elles contribuent à la gouvernance régionale de l'apprentissage en intervenant dans une commission multipartite (Préfecture, Région, et partenaires sociaux).

Elles participent au service public régional de l'orientation
Les Chambres régionales d'agriculture participent à l'élaboration de Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP). Plusieurs actions de promotion des métiers sont ainsi régulièrement organisées, en particulier sur la formation par l'apprentissage.

90

nombre de points infos apprentissage dont les Chambres d'agriculture disposent.

20 600

nombre approximatif de maîtres d'apprentissage, informés, formés ou accompagnés dans ces centres.

19 000

nombre approximatif de contrats d'apprentissage enregistrés par an par les Chambres d'agriculture.

L'apprentissage, un levier pour l'emploi

Le contrat d'apprentissage est un levier important pour réduire le chômage chez les jeunes. En France, cette voie peine à décoller et le taux de chômage des 15-24 ans s'établit à 20,1%. Au Danemark, en Suisse et en Allemagne, où l'apprentissage est valorisé, ce taux atteint moins de 10%.

Le billet européen

de Christophe Hillairet

Christophe Hillairet
Secrétaire adjoint et élu référent « Europe et international » de Chambres d'agriculture France
Président de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France

BREXIT : UNE INQUIÉTUDE POUR NOS FILIÈRES

On pouvait le redouter, c'était attendu, Theresa May a perdu mardi 15 janvier 2019, une énième bataille dans sa recherche d'une solution optimale de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, à quelques semaines du 29 mars 2019, date à laquelle le Brexit sera effectif. Nous ne pouvons-nous réjouir de cette situation qui nous amène à méditer les mots du géographe Daniel Faucher « L'Europe est trop grande pour être unie ; mais elle est trop petite pour être divisée. Son double destin est là. ». L'avenir s'obscurcit encore un peu plus et je ne peux m'empêcher de penser au travail colossal de Michel Barnier pour défendre les intérêts de l'Union européenne dans cette négociation.

Cette situation ne doit pas masquer les interrogations récurrentes qui se posent sur les préparatifs et moyens financiers et humains mis à disposition de notre administration douanière et vétérinaire française notamment, pour contrôler les flux de produits agricoles et agroalimentaires.

Du fait du rejet par le parlement britannique de l'accord de sortie de l'UE, les incertitudes sur les conditions de sortie du Royaume-Uni n'ont jamais été aussi grandes. Les filières agricoles et agroalimentaires françaises font partie des acteurs économiques les plus exposés.

Le Royaume-Uni est un partenaire commercial majeur pour nos filières, le troisième pour nos exportations agroalimentaires.

La réforme de la PAC 2020 :

Reculer pour mieux sauter ?

Le Commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, espérait parvenir à un accord sur les futurs règlements PAC d'ici mai 2019. À quatre mois de l'échéance, dans un contexte de Brexit et d'élections européennes, cette ambition se trouve contrariée. Les négociations sur le futur Cadre financier pluriannuel sensées échoir au même terme accroissent cette incertitude car elles conditionnent tout accord.

Examinés en Commission Agriculture du Parlement européen et au Conseil de l'UE, les projets de règlements mettront du temps à trouver un compromis. De plus, sans budget, aucune réforme n'est possible ! Les Chambres d'agriculture sont mobilisées sur l'élaboration de la future réforme depuis 3 ans et sur son contenu, notamment au sein du COPA-COGECA.

Nous devons redoubler d'efforts sur la préparation de cette réforme et travailler au sein de chaque Etat-membre, sur la déclinaison des plans stratégiques. Les quelques 7 000 amendements des eurodéputés ont par ailleurs permis d'avancer de nouvelles pistes d'amélioration des propositions de la Commission européenne. Je me réjouis notamment de la reprise de propositions formulées par les Chambres d'agriculture sur les projets de transition.

PRIX ET MARGE DES PRODUITS ALIM

Éclairage sur leur construction et leur répartition

L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM) a été créé en 2010 par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

Son but est d'apporter un éclairage sur la construction des prix tout au long de la chaîne de valeur alimentaire et de détailler la répartition des marges entre les différents maillons des filières agricoles.

Son expertise est essentielle pour pointer l'asymétrie dans la répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs des filières, au sein desquelles les rapports de force sont régulièrement défavorables aux agriculteurs.

14,6% ET 6,5€

En 2014, sur 100 € de dépenses alimentaires en France, la part de produits de l'agriculture est estimée à 14,6 %. La valeur ajoutée induite reçue par le secteur agricole sur 100 € de dépenses alimentaires est seulement de 6,5 €, soit une baisse de 30 % en 15 ans.

29%

Part des importations (produits importés) dans la valeur ajoutée agricole nationale en 2014, contre 24 % en 1999. Cette progression s'est faite au détriment des autres maillons de la filière agroalimentaire.

1,7€ SUR 100€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Marge moyenne nette réalisée par les enseignes de la Grande Distribution sur l'ensemble des rayons alimentaires sur 100 € de chiffre d'affaires en 2016. Cette marge est très hétérogène selon les rayons.

LE RELÈVEMENT DU SEUIL DE REVENTE À PERTE

Du fait de la Loi EGALIM, les acheteurs de produits devront revendre certains des produits 10 % plus chers et abandonner une partie des marges réalisées au profit des producteurs.

ENTAIRES

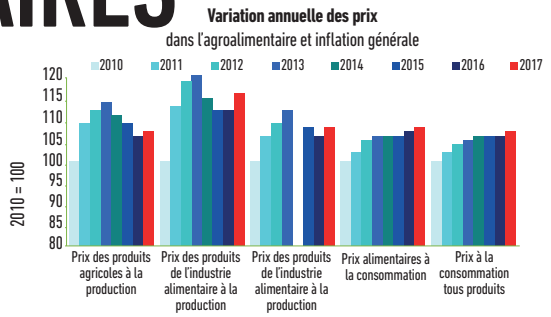

2501 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

Source : INSEE

Une déconnexion de la sphère agricole et alimentaire

Depuis 2010, les prix agricoles affichent une très grande volatilité, tandis que les prix à la consommation des produits alimentaires sont restés relativement stables sur la même période. En 2017, le prix des produits agricoles a augmenté de 3,2 % en moyenne, alors que les prix à la consommation ont progressé de 1 %.

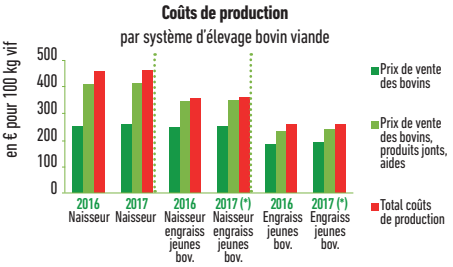

2500 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

Source : Inosys-Réseau d'élevage, traitement Institut de l'Élevage

Les prix ne couvrent pas les coûts de production

Pour certaines filières, telles que la viande bovine, les coûts de production ne sont pas couverts par le prix de vente. Ainsi en 2017, cet écart est de 10 à 47 €/100 kg vif en fonction des systèmes d'élevage.

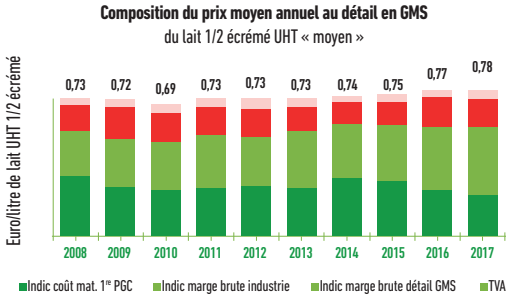

2499 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

OFPM d'après FranceAgriMer, SSP, INSEE, ATLA, Kantar Worldpanel

Une dégradation accrue des marges dans certaines filières

L'indicateur du coût de la matière première était de 0,22 €/l pour 1 litre de lait ½ écrémé UHT vendu en GMS à 0,78 €/l en moyenne en 2017. En 2014, cet indicateur atteignait 0,31 €/L pour un prix de vente de 0,74 €/L, ce qui traduit une dégradation des marges de l'amont de la production laitière au profit d'une reconstitution des marges pour l'aval, en particulier pour le maillon industriel.

LA CONTRACTUALISATION AMONT

La Loi EGALIM instaure un nouveau dispositif consistant à inverser la logique de construction du prix dans les contrats. Les producteurs peuvent proposer un contrat de vente à leur acheteur. Ce contrat prend en compte des indicateurs de coûts de production élaborés et diffusés par les interprofessions.

« TOURNÉE MANGEZ FERMIER » !

Un Food Truck aux quatre coins de l'Hexagone

Du 26 septembre au 27 octobre dernier, un Food Truck a sillonné les routes et les villes pour faire découvrir à un large public la qualité gustative et la diversité exceptionnelle des produits amoureusement confectionnés par les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme.

Le 26 septembre 2018 à Amiens, la tournée « Mangez fermier » est lancée. Les producteurs, présents dès l'aube, préparent leurs produits avant l'ouverture au public ! Ils sont venus bénévolement pour promouvoir leur savoir-faire, la qualité de leurs produits, leurs procédés de fabrication et mettre en avant la marque Bienvenue à la ferme. Chacun d'entre eux fait partie du réseau et revendique une commercialisation de proximité, en circuits-courts, le « bien manger » local et de saison. Par cette opération de découverte et de communication, ils s'engagent à répondre à la promesse revendiquée par Bienvenue à la ferme : « Venez nous voir », la transparence et l'échange étant l'ADN de la marque. Prévenu via les réseaux sociaux, la distribution de flyers et les

médias, le public est au rendez-vous. Deux hôtesses expliquent aux passants le principe de l'opération et les invitent à venir goûter gratuitement ce qui a été préparé. Dans chaque ville étape, les journalistes sont conviés pour couvrir l'évènement et interviewer des producteurs.
Bilan des opérations : cette première tournée a remporté un véritable succès, permettant de valoriser les producteurs et les spécificités du réseau Bienvenue à la ferme. Une seconde édition est ainsi prévue en 2019. La passion de ces agriculteurs pour leur métier aura su convaincre plus d'un consommateur et permis à chacun de se rendre compte que « bien manger ce n'est pas si compliqué ! ».

LA TOURNÉE EN CHIFFRES

10
villes traversées.

136
articles de presse, reportages télé ou radio.

50
producteurs mobilisés (au total).

10 260
portions distribuées (au total).

Bienvenue à la ferme

30 ANS
Une marque des Chambres d'agriculture qui rapproche producteurs et consommateurs

8 000
agriculteurs engagés partagent leur savoir-faire et font découvrir les coulisses de leur ferme

2 OFFRES
« Mangez fermier » et « Vivez fermier »

CANAUX DE DISTRIBUTION
- Vente directe à la ferme
- Marchés de producteurs
- Magasins de producteurs
- Drive fermier

Rejoignez-nous **Pavillon 3**

GOÛTEZ VOS RÉGIONS

Hall 3

NOUVELLE-AQUITAINE · CENTRE-VAL DE LOIRE · GRAND EST · PAYS DE LA LOIRE · CORSE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ · AUVERGNE-RHÔNE-ALPES · OCCITANIE · BRETAGNE
ÎLE-DE-FRANCE · HAUTS-DE-FRANCE · NORMANDIE · PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

12 000 produits à déguster

400 exposants

30 restaurants du terroir

100 animations par jour

SALON INTERNATIONAL L'AGRICULTURE

23 FEVRIER > 3 MARS 2019

À L' ENCRE BLEUE © Shutterstock - Istock - Pixabay

#VIENS DANS TA CHAMBRE

SUIVEZ-NOUS

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

www.viensdanstachambre.fr